

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Les prochaines élections sont les élections municipales. Elles auront lieu en mars 2026. Sauf situation particulière, la date précise d'une élection est fixée par le décret de convocation des électeurs. Ce décret est publié dans un délai qui varie selon l'élection concernée.

Les dates des élections dépendent du lieu de vote des électeurs :

Quelles sont les dates des élections en métropole ?

Quelles sont les dates des élections en métropole ?

Dates des élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
Élections municipales Mars 2026		Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance. Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élection présidentielle 2027		Avril 2022	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections départementales (ou cantonales) Mars 2028		Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections régionales Mars 2028		Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections européennes 2029		Juin 2024	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance. Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue
Élections législatives 2029		Juin et juillet 2024	Et le 7 ^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Quelles sont les dates des élections outre-mer ?

Quelles sont les dates des élections outre-mer ?

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
<u>Élections municipales Mars 2026</u>		Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance. Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
<u>Élection présidentielle 2027</u>		Avril 2022	
<u>Élections départementales (ou cantonales) Mars 2028</u>		Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance. La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance. La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance. Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue
<u>Élections régionales Mars 2028</u>		Juin 2021	
<u>Élections européennes 2029</u>		Juin 2024	
<u>Élections législatives 2029</u>		Juin et juillet 2024	Et le 7 th dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs. Mais les élections ont lieu le samedi en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Pour en savoir plus sur les élections outre-mer, vous pouvez consulter :

Le site des services de l'État en [Guadeloupe](#)

Le site des services de l'État en [Guyane](#)

Le site des services de l'État en [Martinique](#)

Le site des services de l'État en [Polynésie française](#)

Le site des services de l'État à [Saint-Pierre-et-Miquelon](#).

Dates des élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
<u>Élections municipales</u> Mars 2026		Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance.
<u>Élection présidentielle</u> 2027		Avril 2022	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
<u>Élections départementales (ou cantonales)</u> Mars 2028		Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
<u>Élections régionales</u> Mars 2028		Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
<u>Élections européennes</u> 2029		Juin 2024	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
<u>Élections législatives</u> 2029		Juin et juillet 2024	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue Et le 7 ^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Pour en savoir plus sur les élections outre-mer, vous pouvez consulter :

Le site des services de l'État à [La Réunion](#)

Le site des services de l'État à [Mayotte](#)

Le site des services de l'État en [Nouvelle-Calédonie](#)

Le site des services de l'État à [Wallis et Futuna](#).

Quelles sont les dates des élections lorsqu'on vote depuis l'étranger ?

Quelle est la date des élections lorsqu'on vote depuis l'étranger ?

Élection	Comment voter ?	Prochain vote	Fixation de la date précise
<u>Conseillers des Français de l'étranger</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit par <u>internet</u> (vote électronique) Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2026	La date précise de l'élection doit être communiquée aux électeurs au moins 90 jours à l'avance. L'élection a lieu dans chaque circonscription un dimanche ou, dans les ambassades et les postes consulaires situés sur le continent américain, le samedi précédent.
<u>Élection présidentielle</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2027	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
<u>Élections européennes</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2029	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.

Élection

Comment voter ?

Prochain vote

Fixation de la date précise

Élections législatives

Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité
Soit en faisant au préalable une procuration
Soit par correspondance
Soit par internet (vote électronique). Pour cela, il peut être nécessaire de mettre à jour ses coordonnées dans le registre des Français de l'étranger.

2029

À savoir

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Les conseillers qui siègent à l'Assemblée des Français de l'étranger ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé des conseillers des Français de l'étranger.

Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu :
Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue
Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

Élection	Comment voter ?	Prochain vote	Fixation de la date précise
<u>Conseillers des Français de l'étranger</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit par <u>internet</u> (vote électronique) Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2026	La date précise de l'élection doit être communiquée aux électeurs au moins 90 jours à l'avance. L'élection a lieu dans chaque circonscription un dimanche. Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
<u>Élection présidentielle</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2027	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
<u>Élections européennes</u>	Soit au bureau de vote avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u>	2029	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance. Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue
<u>Élections législatives</u>	Soit au <u>bureau de vote</u> avec un <u>justificatif d'identité</u> Soit en faisant au préalable une <u>procuration</u> Soit par <u>correspondance</u> Soit par <u>internet</u> (<u>vote électronique</u>). Pour cela, il peut être nécessaire de <u>mettre à jour ses coordonnées dans le registre des Français de l'étranger</u> .	2029	Et le 7 ^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À savoir

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Les conseillers qui siègent à l'Assemblée des Français de l'étranger ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé des conseillers des Français de l'étranger.

Élections

Inscription sur les listes électorales

[Inscription d'office à 18 ans](#)

[Nouvelle inscription](#)

[En cas de déménagement](#)

[Inscription d'un citoyen européen](#)

[Inscription d'une personne devenue française](#)

Opérations de vote

[Papiers d'identité pour voter](#)

[Carte électorale](#)

[Déroulement du scrutin](#)

[Vote par procuration](#)

[Vote d'un Français de l'étranger](#)

Élections et référendums

[Présidentielle](#)

[Législatives](#)

[Européennes](#)

[Municipales](#)

[Départementales – Régionales](#)

[Referendum](#)

Questions –

Réponses

- [Elections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?](#)
- [Quelle est la date du prochain renouvellement des conseils de prud'hommes ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Elections politiques : déroulement du scrutin](#)
- [Liste électorale : inscription d'office à 18 ans](#)
- [Listes électorales : nouvelle inscription](#)
- [Vote par procuration](#)
- [Vote d'un Français installé à l'étranger](#)

Pour en savoir plus

- [Vote électronique](#)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

- [Vote à l'urne](#)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

- [Elections législatives de 2024 : les résultats](#)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

- [Résultats des élections](#)

Source : Ministère chargé de l'intérieur

- [Guadeloupe : élections](#)

Source : Préfet de la région Guadeloupe

- [Guyane : élections](#)

Source : Préfet de la région de Guyane

- [Martinique : élections](#)

Source : Préfet de la Martinique

- [La Réunion : élections](#)

Source : Préfet de La Réunion

- [Mayotte : citoyenneté, élections, collectivités territoriales](#)

Source : Préfet de Mayotte

- [Polynésie Française : élections](#)

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française

- [Wallis et Futuna : inscription sur la liste électorale](#)

Source : Préfet des îles Wallis et Futuna

- [Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale](#)

Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Services en ligne

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#)
Téléservice
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)
Téléservice
- [Demande d'inscription sur les listes électorales](#)
Formulaire
- [Maprocuration](#)
Téléservice
- [Voter par procuration](#)
Formulaire
- [Voter par procuration – Nouvelle-Calédonie](#)
Formulaire
- [Législatives 2024 : liste et programme des candidats par circonscription](#)
Outil de recherche

Textes de référence

- [Arrêté du 23 août 2024 portant aménagement de la compétence territoriale des conseils consulaires](#)
- [Loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen : article 20](#)
Européennes : convocation des électeurs
- [Code électoral : article L227](#)
Municipales : convocation des électeurs
- [Code électoral : article L220](#)
Départementales : convocation des électeurs
- [Code électoral : L357](#)
Régionales : convocation des électeurs
- [Code électoral : article LO122](#)
Législatives : délai pour la tenue des élections
- [Loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, de l'élection des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique](#)
Législatives
- [Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel : article 1 bis](#)
Présidentielle : convocation des électeurs
- [Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France](#)
Conseillers des Français de l'étranger : convocation des électeurs



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00